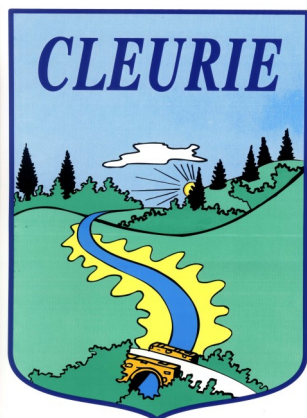




COURSE DE VELOS DU 27 AVRIL

Sommaire :

Edito	1
Le Mot de l'adjoint	2
Etat civil	2-3
Conseil Municipal	3-9
Infos diverses	9-16



Edito :

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je voudrais profiter de ce feuillet d'informations communales pour évoquer deux sujets qui ont fait l'objet d'interpellations - légitimes - de la part de quelques administrés :

1- LA QUALITÉ DE L'EAU :

Plusieurs habitants ont fait remarquer en mairie que l'eau avait une odeur « de moisi ou de mousse ».

Bien que les analyses - régulières - ne présentent rien d'anormal, nous avons immédiatement pris contact avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Après plusieurs analyses complémentaires chez des particuliers, les employés communaux ont suivi à la lettre les préconisations de l'Agence, à savoir :

- nettoyage du captage et du brise-charge (200 ml javel 15%)
- nettoyage du réservoir, changement filtre et neutralité
- purges sur l'ensemble du réseau.

Un mois après, l'ARS a procédé à de nouvelles analyses, aux mêmes endroits ; la qualité microbiologique de l'eau sur l'ensemble des prélèvements était toujours bonne et les problèmes d'odeur et de saveur avaient disparu mais susceptibles de réapparaître au bas du réseau (Enrulec), aussi il nous est demandé de maintenir la chloration et, puisque la ressource en eau nous le permet, de continuer à purger le réseau, préconisations qui sont appliquées scrupuleusement.

2- LA RÉFECTION DU PLAN CADASTRAL DE CLEURIE ou « REMANIEMENT DU CADASTRE » :

Ce chantier a été ouvert uniquement en zone « bâti » le 17 juin dernier en commençant du côté « La Forge ». Les personnes concernées sont convoquées pour rendez-vous (maximum 1/2 heure). Il faut préciser qu'il n'y a aucune incidence fiscale !

Le nouveau plan sera visible en mairie pendant 3 semaines, avec les services du cadastre (dont un samedi matin).

Les propriétaires pourront - s'ils le souhaitent - regrouper d'anciennes parcelles.

Les travaux vont durer 1 an pour la première tranche (la moitié de la commune), la deuxième tranche devrait se dérouler en 2020.

A noter que la Commission Communale des Impôts Directs sera consultée pour avis tout au long de la procédure et établira le Procès Verbal d'achèvement.

Bien entendu, les services de la Mairie restent à votre entière disposition pour tout renseignement utile.

Il me semblait intéressant de revenir sur ces deux points qui ont pu, ici ou là, et pour des raisons diverses, susciter des interrogations.

Dans l'immédiat, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un très bel été, à Cleurie ou ailleurs.

Avec mes sentiments cordiaux et toujours dévoués,

Patrick LAGARDE
Maire de Cleurie

Le Mot de l'adjoint

RENCONTRE AVEC MONSIEUR PASCAL DEMANGE SOUS-OFFICIER DE LA GENDARMERIE



Lors des manifestations patriotiques, il n'est pas rare de voir arborer des décorations, sur le côté gauche de la poitrine des militaires.

L'une d'elles est très significative, car elle s'adresse uniquement aux sous-officiers et soldats, je veux parler de la Médaille militaire.

Elle est la plus haute distinction militaire française après la légion d'honneur et l'ordre de la libération.

En argent et d'un diamètre de 28 mm, elle porte à l'avant l'effigie de la république avec cet exergue « République Française » et au revers « Valeur et Discipline ».

L'insigne proposée par la chancellerie est surmonté d'un trophée d'armes et suspendu à un ruban jaune bordé de vert des deux côtés.

Pour Monsieur DEMANGE, cette distinction est l'aboutissement de toute une carrière.

Pour y prétendre en temps de paix, il est nécessaire de comptabiliser 25 ans de services, et de rédiger un mémoire sur les faits et actions réalisés tout au long des années passées au sein de la gendarmerie.

L'investissement, l'envie du travail bien fait et l'exigence professionnelle, sont indispensables à tous les sous-officiers et soldats qui reçoivent cette reconnaissance.

Toutes mes félicitations.

René PERRY, adjoint

Etat Civil

NAISSANCES

Louis MARCONOT MAIRE, né le 17 janvier 2019 à Epinal, de Vincent MARCONOT et Julie MAIRE, domiciliés 2 bis lotissement des Feumeux.

Marlone JOLY, né le 05 février 2019 à Remiremont, de Pierre JOLY et Emilie THOMAS, domiciliés 73 chemin de Lambertfaing.

Naomi CUNY, née le 28 février 2019 à Remiremont, de Jordan CUNY et Adélie PAYOT, domiciliés 14 route de Xhoris.

Léa RICHETON, née le 05 mars 2019 à Epinal, de Jonathan RICHETON et Emilie THIERY, domiciliés 2 chemin du Palton.

Lola CAMEIRA, née le 16 mai 2019 à Remiremont, de Jimmy CAMEIRA et Justine ANCEL, domiciliés 21 B route de Saint-Amé.

Benjamin CHEVRIER, né le 17 mai 2019 à Remiremont, de Quentin CHEVRIER et Alizée COLIN, domiciliés 1 bis route des Xattys.

Marcel MOUHAT, né le 08 juin 2019 à Epinal, de Benoit MOUHAT et Maud GODARD, domiciliés 4 chemin du Palton.

Nous présentons tous nos vœux de bonne santé aux bébés et nos félicitations aux parents.



Etat Civil (suite)

DECES

Colette VERNET, née MONTÉMONT le 04 décembre 1937 à Saint-Amé, décédée le 24 mai 2019 à Gérardmer.

René CLAUDE, né le 28 juillet 1939 à Remiremont, décédé le 12 juin 2019 à Remiremont.

Nous avons appris le décès de :

Paulette BONNE, née le 30 juin 1923 à Cleurie, décédée le 19 janvier 2019 à Granges-sur-Vologne

Robert MARTIN, né le 24 janvier 1931 à Cleurie, décédé le 22 mars 2019 à Gérardmer

Simone LIMIDO, née le 07 mai 1938 à Cleurie, décédée le 25 mars 2019 à Ars-Laquenexy (Moselle)



Toutes nos condoléances aux familles.

MARIAGE



Le 22 juin 2019

Anne VALENTIN et Régis GÉRÔME
domiciliés 6 rue des Combattants d'AFN

Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 12 novembre 2018

Constitution de servitude de passage sur un terrain communal au Pré Vixot :

Suite à la vente d'un terrain constructible au Pré Vixot, il est décidé de constituer une servitude de passage de véhicules et de réseaux sur la passée communale. Le Conseil Municipal autorise la création de cette servitude.

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges : demandes d'adhésion

Le Conseil Municipal accepte les adhésions des communes de Vittel et de Hergugney.

Ensuite, l'adjoint présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du SDANC 2017, qui est tenu à disposition en Mairie pour consultation.

Communauté de Communes des Hautes-Vosges : rapport d'activités et Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités et du compte administratif de 2017 de la CCHV, qui sont mis à disposition en Mairie pour consultation.

Lotissement du Pré Galland : vente d'une parcelle

Le Conseil Municipal donne son accord à la vente d'un lot du lotissement communal le Pré Galland.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges : protection sociale complémentaire – conventions de participation prévoyance et santé

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater le Centre de Gestion pour le lancement d'un nouveau contrat-groupe anticipé (avant le 31/12/2025) en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur par exemple) ou insatisfaction du service rendu.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges : convention d'adhésion au service de médecine préventive

Le Conseil Municipal sollicite le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et autorise le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon le projet annexé à la présente délibération.

Football-Club de Le Tholy : demande de subvention

Le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, une subvention étant déjà allouée au club de football local de St-Amé/ Julienrupt.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 12 novembre 2018 (suite)

Electrification Rurale : enfouissement BT FT chemin du Pré Vixot

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux au chemin du Pré Vixot, subventionnés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Une demande de subvention sera également instruite auprès du Conseil Départemental des Vosges.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 17 décembre 2018

Etat d'assiette des coupes 2019 en Forêt Communale :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'ONF concernant l'inscription de coupes à l'état d'assiette 2019 des parcelles 29, 2, 30 et 32.

Communauté de Communes des Hautes-Vosges : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017

Le Conseil Municipal prend acte de la prestation, du prix et de la qualité du service de la Communauté de communes réalisé en 2017.

Communauté de Communes des Hautes-Vosges : mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement »

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert des compétences désignées ci-dessus à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020 et demande le report de ce transfert au 1^{er} Janvier 2026.

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel :

Le Conseil Municipal accepte la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents de la commune à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Budget Eau : admission en non-valeur

Le Conseil Municipal admet en non-valeur les factures, d'un montant global de 40,15€ concernant les années 2011 et 2016.

Budget Forêt : admission en non-valeur

Le Conseil Municipal admet en non-valeur les factures, d'un montant global de 0,20€ concernant l'année 2014.

Vote des tarifs communaux 2019 :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'application des nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Distillerie :

- Résidents de Cleurie -> 10,00 euros par jour
- Extérieurs -> 20,00 euros par jour

Bons naissance nouveau-nés : 35,00 euros

Heure intervention personnel communal : 45,00 euros

Gratification médaille de la Famille Française : 55,00 euros

Mille Club : vote des tarifs communaux 2019

Le Conseil Municipal reconduit les tarifs en cours, à savoir :

- Résidents de Cleurie : 1 jour -> 80 euros ; 2 jours -> 130 euros
- Résidents extérieurs : 1 jour -> 130 euros ; 2 jours -> 200 euros

Gratuité pour les assemblées générales et réunions de travail des associations de Cleurie, et également des associations intercommunales au sein desquelles sont adhérents des habitants de Cleurie.

EAU : vote des tarifs communaux 2019

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'application des nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} Janvier 2019.

- de 0 à 200 m3 -> 0,70€ le m3
- de 201 à 500 m3 -> 0,60€ le m3
- de 501 à 1000 m3 -> 0,50€ le m3
- au-delà de 1000 m3 -> 0,38€ le m3
- Abonnement au réseau d'eau -> 42,00€
- Frais de raccordement dans la limite de 30 ml -> 650,00€ ; au-delà de 30ml -> coût réel des travaux

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 17 décembre 2018 (suite)

Accueil périscolaire : vote des tarifs 2019

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'accueil périscolaire du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019 (tarif horaire décompté au ¼ d'heure):

	Quotient familial ≤ à 499 €	Quotient familial compris entre 500 € et 999 €	Quotient familial ≥ à 1000 €
Accueil périscolaire Tarif horaire décompté au quart d'heure	1,34 €	1,43 €	1,51 €

Restaurant scolaire : vote des tarifs 2019

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi les tarifs pour le restaurant scolaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

	Quotient familial ≤ à 499 €	Quotient familial compris entre 500 € et 999 €	Quotient familial ≥ à 1000 €
Repas (le tarif du repas comprend l'accueil péris- colaire du temps de midi)	3,80 €	4,00 €	4,20 €
Tarif du repas pour le personnel de la cantine et encadrant : 2,70 €			
Tarif du repas pour les personnes étrangères au service : 5,10 €			
Tarif pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, qui apportent leur panier repas, et pour lesquels un Projet d'Accueil Individualisé a été établi : 1 heure d'accueil périscolaire sera facturée.			

Convention avec la Ligue de l'enseignement portant sur l'organisation et l'animation des activités extrascolaires en 2019 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs portant sur l'organisation et l'animation des activités extrascolaires pour l'année 2019.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 04 février 2019

Programme d'actions proposé par l'ONF en Forêt Communale pour 2019 :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'ONF concernant les travaux de maintenance du parcellaire pour un montant estimé HT de 2 630,00 € ; les travaux d'exploitation pour un montant estimé HT de 924,00 € pour l'assistance technique apportée par l'ONF, et 5 000,00 € HT pour l'abattage et le débardage y compris le débarrage de route le cas échéant. RETIRE : les travaux d'infrastructures (réalisés par les services municipaux) ; les travaux sylvicoles (reportés en 2020).

Renouvellement d'engagement PEFC :

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ; d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique et de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communales dans le Département des Vosges : demandes d'adhésion

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SMIC de la commune de Gerbamont, du Syndicat Scolaire de la Vallée du Haut Barba, le Syndicat Scolaire d'Hadigny les Verrières, le SIVS Terre de Légende et le Syndicat Scolaire « Nos Petits Villages ».

Syndicat Mixte Départemental d'assainissement Non Collectif des Vosges : demandes d'adhésion

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de Rouges Eaux et de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Départ en retraite d'un Professeur des Ecoles : proposition de gratification

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour un cadeau à l'attention d'un professeur des Ecoles qui vient de partir en retraite.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 11 mars 2019

Désaffectation du chemin rural n°1 de Putière en vue de son aliénation :

Le Conseil Municipal constate le déclassement du chemin rural n° 1 de Putière ; décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux et invite M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Syndicat Mixte Départemental d'assainissement Non Collectif des Vosges : demandes d'adhésion

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des communes de Mandres sur Vair et de Mortagne.

Communauté de Communes des Hautes Vosges : avis sur le projet de schéma de mutualisation

Le Conseil municipal, émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de la Communauté de communes des Hautes Vosges et estime qu'il serait opportun de prévoir un rapport annuel d'évaluation sur les actions qui seront mises en place, afin de cerner ce qui fonctionne bien ou moins bien.

Association Rétro-Loisirs Ligne Bleue : demande d'autorisation pour une manifestation de véhicules anciens

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette manifestation de voitures anciennes le dimanche 30 juin 2019. Un arrêté d'interdiction à la circulation sera pris pour cette journée sur les routes concernées (Faing Xavard, Germainxard, Blancheroche, Pétonfaing et route de Purifaing).

Ecole de la Serpentine : demande de subvention pour la visite de l'Assemblée Nationale à Paris

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 381,80 € à l'école La Serpentine à l'occasion de la visite de l'Assemblée Nationale à Paris le 07 mai 2019 par 24 élèves et 4 accompagnateurs.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 08 avril 2019

Free Mobile : Convention d'occupation du domaine public pour mise à disposition du relais de téléphonie mobile en forêt communale

Le Conseil Municipal adopte la convention d'occupation du domaine public avec le prestataire FREE, pour une durée de 12 ans.

SIVUIS : Participation financière de la commune pour 2019

Le Conseil Municipal s'oppose à la fiscalisation de la contribution et dit que celles-ci sera prise sur le budget communal.

Vote de la subvention communale 2019 pour le C.C.A.S. de Cleurie : Participation financière de la commune pour 2019

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 5 000,00 € pour 2019.

Budgets Eau, Forêt, Commune, Lotissement : approbation des Comptes de Gestion 2018

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, sont conformes et n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Budgets Eau, Forêt, Commune, Lotissement : vote des Comptes Administratifs 2018

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs de 2018 établis par le Maire.

	Eau	Forêt	Lotissement	Commune
Recettes de Fonctionnement	55 391.35	59 330.45	0.00	436 749.99
Dépenses de fonctionnement	47 208.60	49 542.94	0.00	432 374.03
Excédent de l'exercice	8 132.75	9 787.51	0.00	4 375.96
Excédent ou déficit antérieur reporté	23 685.30	33 503.82	260 899.85	22 621.00
Excédent global	31 868.05	43 291.33	260 899.85	26 996.96
Recettes d'investissement	51 441.92	51 341.30	0.00	119 138.76
Dépenses d'investissement	52 053.24	5 015.53	0.00	150 373.39
Excédent ou déficit de l'exercice	- 611.32	46 325.77	0.00	- 31 234.63
Excédent ou déficit antérieur reporté	9 364.55	- 51 341.30	-77 963.09	- 31 615.58
Excédent ou déficit global	8 753.23	- 5 015.53	-77 963.09	- 62 850.21
Restes à réaliser dépenses	1 417.47			6 400.00
Restes à réaliser recettes				

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 08 avril 2019 (suite)

Affectation des résultats :

Au vu des résultats approuvés par les comptes administratifs et des besoins de financement de la section d'investissement, le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats 2018 comme suit :

Budget Eau	Report en fonctionnement au 002	31 868.05
	Affectation au 1068	
Budget Forêt	Report en fonctionnement au 002	38 275.80
	Affectation au 1068	5 015.53
Budget Commune	Report en fonctionnement au 002	
	Affectation au 1068	26 996.96
Budget Lotissement	Report en fonctionnement au 002	260 899.85
	Affectation au 1068	

Vote des taux d'imposition 2019 :

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition 2019 suivants :

Taxes	Taux 2019
Taux de taxe d'habitation	15.36 %
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti	2,69 %
Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti	4.04 %
Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	15.08 %

Vote des contributions aux organismes de regroupement et aux structures intercommunales pour 2019 :

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser les cotisations aux organismes de regroupements suivants, en 2019 :

Organismes	Montant
Association des Maires des Vosges	195,60 €
Association du Massif Vosgien	60,00 €
Agence Technique Départementale (ATD)	429,60 €
Association Nationale des Elus de la montagne (ANEM)	167.99 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	85,00 €
ADEMAT Remiremont	20,00 €
La Ligue de l'Enseignement	155,00 €
Association des Maires Ruraux	105,00 €
Villes et villages fleuris	90,00 €
Association des communes forestières (BP forêt – COFOR /PEFC/CVO)	1 300,00 €

Structures intercommunales	Montant
Syndicat Mixte d'Informatisation Communale (SMIC)	385,00 €
Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SMDANC)	70,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur de Le Tholy	10 489,25 €
Biens Indivis de Saint-Amé	3 421,00 €
Bien Indivis de Julienrupt	3 021,23 €
Biens Indivis Le Syndicat/Cleurie pour les Ponts de Cleurie	1 000,00 €

Reversement de l'excédent du Budget annexe Forêt au Budget Principal :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer le reversement de l'excédent constaté en 2018 à la section de Fonctionnement du Budget Forêt, soit 38 275.80 €, au Budget Principal de la Commune.



Repas des Seniors - 28 avril 2019



Passage du jury Villes et Villages Fleuris - 10 juillet 2019



Remise des dictionnaires aux CM2 - 21 juin 2019



Cérémonie de la Fête des Mères - 26 mai 2019



**Elections Européennes
Vote du doyen de la
commune, Louis MARTIN**

Travaux local vélos scolaires



Peinture murale préau de l'école



Exposition sur l'alphabet - 03 mars 2019



Course de vélos
27 avril 2019

Vide greniers 07 avril 2019



Cérémonie des Déportés
28 avril à Cleurie



Cérémonie du 14 juillet à Cleurie



Cérémonie du 08 mai à Julienrupt

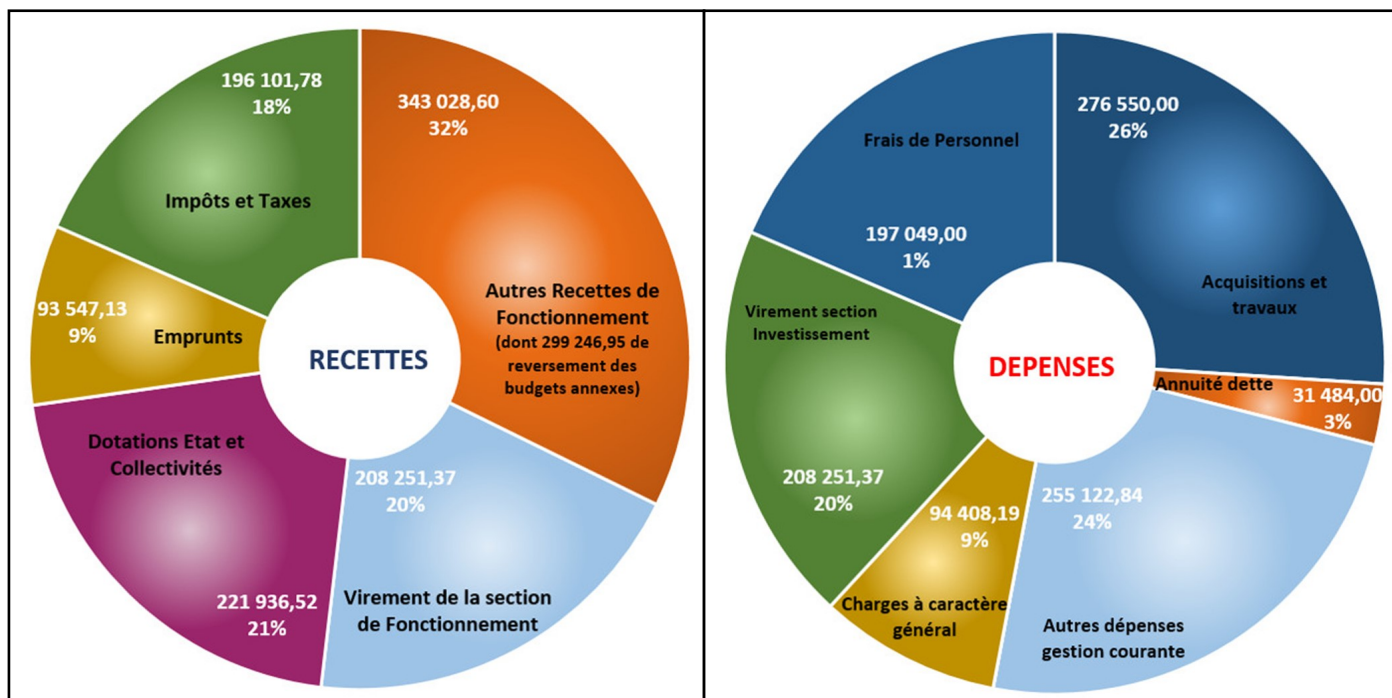


Réunions du Conseil Municipal - Séance du 08 avril 2019 (suite)

Vote des Budgets Primitifs : EAU, FORET, COMMUNE et LOTISSEMENT

BP EAU			
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	85 568.05 €	
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	56 440.16 €	
BP FORET			
Fonctionnement	Dépenses à hauteur de	76 927.68 €	
	Recettes en sur équilibre à	105 795.80 €	
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	32 015.53 €	
BP COMMUNE			
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	691 981.19 €	
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	370 884.21 €	
BP LOTISSEMENT			
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	516 153,16 €	
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	218 912,08 €	

Le Conseil Municipal, vote les budgets primitifs ainsi présentés pour l'année 2019.



Vente d'eau potable à la Commune de le Syndicat :

Pendant la période estivale de l'année 2018, la commune de Le Syndicat nous a sollicités pour acheter de l'eau potable. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif « usagers » soit 0.742 Euros le m3.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 13 mai 2019

Achat de parcelles boisées :

Une propriétaire souhaite vendre à la Commune de Cleurie deux parcelles boisées au lieudit « les Envers », pour une surface totale de 27 ares 10 centiares, pour un montant de 500 €. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Demande à L'ONF pour bénéficier du régime forestier pour les parcelles acquises ci-dessus :

Le Conseil Municipal demande l'adhésion des parcelles ci-dessus au régime forestier.

Demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges pour l'achat des parcelles boisées ci-dessus : Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental des Vosges afin d'obtenir une aide financière au titre du regroupement foncier forestier.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 13 mai 2019 (suite)

Chemin rural de Putière : approbation des conclusions du Commissaire Enquêteur et aliénation

Le Conseil Municipal approuve les conclusions du Commissaire-Enquêteur (cessation de l'usage public du chemin rural), et décide de céder la parcelle B 997 au propriétaire des terrains riverains qui désire en faire l'acquisition.

Chemin rural de Putière : indemnités des Commissaire-Enquêteur

Le Conseil Municipal décide d'indemniser le Commissaire-Enquêteur pour la réalisation de son enquête concernant la cessation de l'usage public du chemin de Putière.

Budget Principal : installation de volets électriques à l'Ecole – demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges

Dans le cadre du T.D.I.L. (Travaux divers d'Intérêt Local), le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental des Vosges une subvention pour l'installation de volets électriques à l'Ecole.

Budget Principal : vote des subventions aux associations pour 2019

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au BP 2019, un montant de 5 000,00 Euros pour aider les associations de la Commune qui en feront une demande écrite.

Communauté de Communes des Hautes-Vosges : recomposition du Conseil Communautaire en 2020

Le Conseil Municipal décide de maintenir la répartition de droit commun pour 2020, soit de rester à 49 membres au total (Cleurie obtiendrait 1 siège).

Informations diverses

DES NOUVELLES DU CLUB DE « LA BELLE VALLÉE »

Nous sommes 55 membres avec une parité exemplaire.

Nous nous réunissons un mardi sur deux à la salle de l'Etat civil à Julienrupt. Nous jouons à des jeux divers et partageons une collation. Certains suivent des cours d'informatique donnés par Claudie Le Roux, Présidente départementale de la Fédération de Générations Mouvements, les Aînés Ruraux.

Cette année, nous avons décidé de prolonger les séances jusqu'à fin mai et aussi de faire un pique-nique en été. (*)

Dernièrement, nous avons partagé la choucroute et, trois fois par an, nous allons au restaurant, suivi ou précédé d'une petite visite.

L'assemblée générale a eu lieu le 08 janvier (ainsi que la galette des rois) à la salle habituelle. Nous acceptons tout nouveau membre (le club a besoin de nouvelles personnes) quelque soit son âge...

(*) Le Club vous invite à son 1er pique-nique au 1000 club de Cleurie le **Jeudi 25 Juillet 2019 à 11h30**, afin de faire connaissance avec nos membres.

Le pique-nique est ouvert à tous.... grands et petits, membres ou pas du club.

Il sera sorti des sacs. N'oubliez pas d'emmener tout le nécessaire : repas, couverts, boissons et surtout des jeux de dehors ou de société.

Ce sera avec grand plaisir que nous vous recevrons, nous comptons sur votre présence.



Bien amicalement,

La Présidente, Annie MARULIER

Pour nous contacter :

Mme MARULIER Annie, Présidente : 03 29 61 10 51

Mme BALLAND Josette, Secrétaire : 03 29 24 41 68

Informations diverses (suite)



Le Pays de Remiremont et de ses vallées s'investit pour votre santé

L'ESPACE SANTÉ DU PAYS...



vous accueille gratuitement à Remiremont pour vous aider, vous ou votre enfant confronté à un problème de santé chronique.

Vous avez des difficultés à équilibrer votre diabète, votre insuline...

L'eczéma ou l'asthme de votre enfant vous préoccupe, vous souhaiteriez trouver de l'aide pour y faire face et le soulager le mieux possible...

Vous ne savez plus quoi faire pour gérer les effets indésirables du traitement oral de votre cancer...

Déjouer les pièges de l'étiquetage alimentaire faciliterait votre quotidien de parent d'enfant allergique...

Vous en avez marre des régimes, des interdits, de l'effet "yoyo", vous avez envie d'une méthode simple, efficace sur le long terme pour agir sur votre problème de poids...

Des professionnels de santé qualifiés sont à votre écoute pour répondre à vos questions, et vous aider à trouver les clés pour mieux vivre au quotidien !

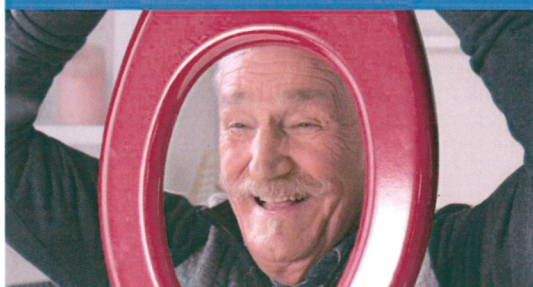
Parlez-en à votre médecin ou contactez l'Espace santé du Pays au 03.29.23.40.00

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COLON



Dans le cadre du dépistage du cancer du colon, venez découvrir sur les réseaux sociaux un tuto très particulier dans lequel un grand-père (Claude Vanony) essaye de s'approprier la chaîne de sa petite fille youtubeuse ».

Retrouvez le tuto de **Claude Vanony** et **Aurore Sellier** sur nos réseaux ! N'hésitez pas à partager !



CPAM des Vosges



CPAM des Vosges



CPAMdesVosges



Cette initiative s'inscrit dans le Pacte Santé conclu entre le Pays et la CPAM des Vosges pour encourager le dépistage des cancers et la vaccination contre la grippe saisonnière.

LA REPRISE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE SANTÉ



Situé dans les locaux de l'espace santé, APS Vosges permet la reprise durable d'une activité physique pour toute personne atteinte d'une maladie chronique, souffrant d'obésité, sédentaire.

Ceci facilite la prescription par votre médecin d'une activité physique adaptée, en complément ou à la place du médicament.

Sur rendez-vous, nous vous proposons un bilan de forme par un enseignant en Activité Physique Adaptée, puis une activité répondant à vos besoins et à vos motivations.

Ces activités sont mises en place toute l'année pour reprendre goût à une activité physique de manière adaptée, sécurisante et progressive.

Pour plus de renseignements, parlez-en à votre médecin ou contactez APS Vosges au 03.29.23.40.00.



Informations diverses (suite)



GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DES VOSGES

LES ESCROQUERIES

Alerte vigilance

**ESCROQUERIES
N'EN PAVEZ PAS
LE PRIX**



Les escroqueries téléphoniques

Il peut arriver que vous receviez des appels téléphoniques et que vous tombiez sur une boîte vocale qui vous demande de rappeler un numéro. **Ne appelez jamais les numéros demandés** quel que soit l'organisme présenté.

Concernant les SMS, il arrive que l'on vous demande de mettre à jour vos données personnelles ou également d'appeler un numéro. **Ne le faites jamais.**

J'ai reçu un message suspect, que dois-je faire ?

Ne répondez surtout pas et pensez à **transférer les messages par SMS au 33 700.**

Vous pouvez **signaler à cette plateforme une tentative d'arnaque par SMS ou un spam vocal** (message vocal incitant à rappeler un numéro surtaxé).

Les escroqueries par internet

Le Phishing est très utilisé sur Internet par des fraudeurs via des **emails, des liens, des faux sites web et des pièces jointes** pour obtenir des informations personnelles telles que des mots de passe, numéros de comptes bancaires, codes...

Pour se prémunir du phishing, adoptez les bons réflexes en détectant immédiatement la tentative d'escroquerie :

- Les organismes bancaires et les administrations ne vous demanderont **JAMAIS** vos coordonnées bancaires par internet.
- La "Loterie nationale" annonçant que vous avez gagné plusieurs milliers d'euros **N'EXISTE PAS.**

Les bons réflexes

- Ne pas cliquer avant d'avoir lu l'intégralité du message reçu, même si ce message vous semble émaner d'une source sûre et connue.
- Se méfier des messages de type « Nous suspectons une transaction non autorisée sur votre compte ». Il s'agit très certainement d'une **tentative de phishing basée sur la crainte et la peur.** Dans ce type de cas, l'internaute est ensuite amené à cliquer sur un lien le menant sur un faux site.
- **Ne jamais transmettre d'informations bancaires par courrier électronique.**
- **Ne jamais répondre à un courrier électronique vous demandant des informations personnelles.**

Que faire si j'ai déjà cliqué ?

- **Connectez-vous** le plus rapidement possible sur votre compte et **changez votre mot de passe** pour le site en question.
- **Appelez immédiatement votre banque** pour prévenir de la situation, même en cas de doute.
- **Transférez le courrier électronique sur internet-signalement.gouv.fr** puis **supprimez-le** de votre boîte mail.

Vous pouvez aussi **contacter INFO ESCROQUERIES au 0811 02 02 17** (prix d'un appel local)

- **Effectuez** un scan de votre ordinateur avec un anti-virus à jour.

Comment porter plainte en cas d'escroquerie sur Internet ?

Si vous êtes victime d'une escroquerie sur Internet, **déposez plainte à la brigade de gendarmerie la plus proche.**

Munissez-vous de tous les renseignements suivants :

- Références du (ou des) transfert(s) d'argent effectué(s).
- Références de la (ou des) personne(s) contactée(s) : adresse de messagerie ou adresse postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels ou courriers échangés... tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.

ATTENTION à tous les moyens de paiements suivants qui sont très souvent utilisés pour des escroqueries :

- **Western Union par le biais de La Poste** (N'envoyez jamais d'argent dans les pays étrangers pour effectuer des achats)
- **Cartes PCS par le biais de bureaux de tabac** (N'achetez jamais ce type de cartes à code pour effectuer un virement)

LES NUMÉROS UTILES :

Conseils



Informations diverses (suite)



LES RESTOS DU CŒUR DE VAGNEY

Le 27 novembre 2018 a vu le lancement de la 34ème campagne des Restos du Cœur au niveau national, et la 31ème dans le département des Vosges.

Les Restos du Cœur accueillent toute l'année les personnes en difficulté. Pour la période d'été, le centre de Vagney a accueilli 45 familles représentant 82 personnes, dont 24 personnes seules et 12 familles monoparentales, soit l'équivalent de plus de 19000 repas.

Pour l'hiver, soit de décembre à mars, le Centre de Vagney est ouvert chaque vendredi de 9 h à 11h30 et de 13h 30 à 16h et accueille en moyenne soixante quinze familles.

Même si on peut venir s'inscrire toute l'année, deux dates sont prévues avant le début de la saison d'été et d'hiver. Ces dates sont affichées sur la porte du Centre, et communiquées par voie de presse.

Les Restos du Cœur de Vagney accueillent essentiellement les personnes habitant les 12 communes autour du Centre : Saulxures s/M, Thiéfosse, Vagney, le Syndicat, St Amé, Cleurie, La Forge, Le Tholy, Gerbamont, Sapois, Rochesson, Basse sur le Rupt.

Quand on pense Restos du Cœur, on pense surtout à l'aide alimentaire, à l'hygiène et aux produits pour bébés. Mais ce n'est pas tout, loin de là: l'accueil amical, l'écoute active, les conseils, l'aide à la recherche de solutions, l'orientation vers des pôles de compétences, sont essentielles.

Tous les sujets peuvent être abordés, si la personne accueillie en ressent le besoin : l'accès au droit, le travail, la santé...

Les personnes accueillies au Centre de Vagney peuvent, une fois par an, bénéficier de la médecine préventive à Nancy.

Les ressources alimentaires : les Restos du Cœur ne dépendent pas de la Banque Alimentaire.

Les dons par des personnes privées et des entreprises, le concert des Enfoirés et ventes de CD et DVD, permettent à l'association nationale d'acheter les produits de négoce et les répartir dans les associations départementales. Cela couvre 70% des besoins. L'Europe fournit 20% des denrées. Mais depuis plusieurs années, toutes ces sources sont en baisse.

Depuis un an, la relation entre l'Utile et notre Centre a permis de compenser cette diminution des ressources : en effet, Super U apporte chaque matin au centre les produits date courte (le jour même) et les fruits et légumes non commercialisables.

La collecte, deux fois par an, dans les supermarchés, ainsi que les dons des commerçants locaux, représentent les 10% restants, mais sont de plus en plus nécessaires pour couvrir les besoins de plus en plus importants.

Un grand merci aux communes pour leur aide, sous différentes formes, ainsi qu'aux commerçants pour leurs dons et leur accueil.

Un grand merci à vous tous, qui pensez à mettre un kg de farine, un litre d'huile, des petits pots pour bébé, ou tout autre produit de première nécessité, dans les caddies, lors des collectes.

Sans Coluche, ça n'existerait pas, sans vous, ça n'existerait plus.

Centre des Restos du Cœur de Vagney 12 chemin du Daval Zainvillers
François Boileau 06 79 50 27 87

FÊTE CHAMPÊTRE DU 28 JUILLET 2019

Suite au succès de l'édition 2018, le Comité des Fêtes de Cleurie renouvellera sa Fête Champêtre le 28 Juillet prochain, qui se déroulera autour de la Mairie de notre village. Cette année, le thème sera « le bois ».

Après le repas fermier de midi (uniquement sur réservation), plusieurs activités (lancé de palets, manipulation d'une schlitte, parcours avec un « boyard », mikado géant...) sont prévues tout au long de l'après-midi. Les enfants ne seront pas oubliés (jeux en bois, jeu du « lapin », chamboule-tout...). Comme l'an passé, des lots récompenseront les meilleurs. Un bar étanchera votre soif et une restauration rapide pourra calmer l'appel de votre estomac !

Nous vous attendons tous !



Informations diverses (suite)

A D M R DE SAINT- AMÉ, 36 B GRANDE RUE, 88120 SAINT-AMÉ

Tél 03 29 62 25 12

Permanence Secrétariat :

- lundi, vendredi de 9h à 13h

- mardi et jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h



M. Alain XOLIN bénévole au sein de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Saint-Amé, depuis 1985, soit plus de 35 ans de service, a décidé de quitter la présidence de l'association, poste qu'il occupait depuis plus de vingt-deux ans avec Agnès son épouse.



Alain a veillé à la gestion et la formation des professionnels intervenant auprès des personnes fragilisées par l'âge ou la maladie. Il a poursuivi durant toutes ces années le but de l'ADMR, au gré de l'évolution et de son importante extension. Il restera toutefois bénévole au sein de la structure et continuera d'épauler les deux vice-présidents, Agnès XOLIN et Georges HUMBERT qui assureront l'intérim.

Les bénévoles et les salariés espèrent qu'un éventuel candidat se manifestera pour assurer la succession.

Alain a été remercié chaleureusement et fêté par ses pairs, bénévoles et salariés confondus.

Nous remercions aussi Marie France et Pierrot MATHIOT qui sont bénévoles à l'ADMR depuis 1970. Marie-France gère les plannings des salariés.

Elle est aidée maintenant par notre secrétaire Madame Laetitia VALDENAIRE.



L'ADMR, TOUS LES JOURS DE LA VIE

SA MISSION : L'ADMR INCARNE LES VALEURS FORTES DU RESPECT DE L'AUTONOMIE.

Notre association : 13 bénévoles et responsables restent à votre écoute, ils proposent un service de qualité à l'ensemble de la population à tous les âges de la vie.

Pour assurer ce service, ils sont entourés de 23 salariés professionnels, dévoués, disponibles et compétents. Ces salariés interviennent chez plus de 380 personnes.

En faisant appel à l'ADMR vous pourrez ainsi retrouver un équilibre familial, un peu plus d'autonomie, de confort et réconfort, une assistance ou simplement, continuer à vivre chez vous.

LE SSIAD DE LA RÉSIDENCE LES SAULES

Comment faire appel au SSIAD de votre territoire ?

Le SSIAD de la résidence les Saules intervient sur les communes de Saulxures sur Moselotte, Ventron, Thiéfosse, Vagny, Basse sur le Rupt, Gerbamont, Sapois, Rochesson, Le Syndicat, Cleurie, La Forge :

- adressez-vous à votre médecin traitant, seul habilité à prescrire des soins relevant d'un SSIAD,
- contactez l'infirmière coordinatrice madame VALDENAIRE (03.29.26.60.60 / 06.88.64.47.41),
- votre demande sera prise en compte en fonction des places disponibles, soit immédiatement, soit, le cas échéant, après inscription sur une liste d'attente.

Le SSIAD a pour mission de dispenser des soins de nursing et d'hygiène, sur prescription médicale, et de coordonner les interventions des autres professionnels, et s'inscrit pleinement dans la filière gériatrique .

.../

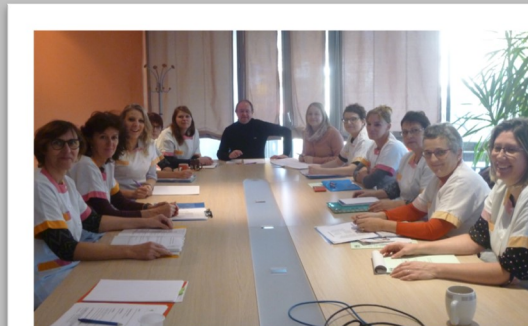
Informations diverses (suite)

Il participe au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées et travaille pour cela en étroite collaboration avec :

- les intervenants libéraux (médecins généralistes, infirmières, pédicure-podologue, masseur-kinésithérapeute, etc.),
- les centres hospitaliers,
- les assistantes sociales,
- le CLIC,
- les CCAS,
- les services d'aide à domicile, etc.

Le SSIAD a notamment pour objectif :

- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation,
- de venir en soutien lors d'une phase aiguë de maladie,
- de retarder l'admission en maison de retraite, etc.



Suite à l'évaluation faite par l'infirmière coordonnatrice, le service peut proposer, par exemple :

- une aide au lever et au coucher,
- une aide à la toilette,
- des actions de prévention (escarres, dénutrition, déshydratation, etc.),
- une surveillance de l'état général,
- de l'écoute, du soutien, de la stimulation,
- des conseils pour l'aménagement de l'espace de vie et le choix de matériel technique.

Tous les soins dispensés par le SSIAD sont financés par l'assurance maladie.



8 bis, place Jules Méline
88200 Remiremont
03 29 62 39 15
www.mlprv.fr

Un service **public gratuit** pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans via un accompagnement global et personnalisé au service de l'accès à la vie active !
Le périmètre d'intervention de la Mission Locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées comprend 38 communes.

Pour chaque jeune suivi, un **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ ET PERSONNALISÉ** est privilégié pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

Des services proposés aux jeunes dans 3 domaines

LES BUREAUX DE LA MAIRIE	PROFESSIONNEL	VIE QUOTIDIENNE	CITOYEN
seront fermés pour congés du jeudi 25 juillet au samedi 17 août 2019. Permanences du Maire et des Adjointes le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 9h à 11h.	Définition du projet professionnel Accès à une formation Recherche d'emploi Intégration et maintien dans l'entreprise	Information sur la santé et l'accès aux soins Recherche d'un logement adapté Aide à la mobilité	Accès aux droits Bénévolat Accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

CALENDRIER

→ **25 juillet 2019 à 11h30 au Mille club : Pique-nique** organisé par le Club de la Belle Vallée.

→ **28 juillet 2019 : Journée champêtre** organisée par le Comité des Fêtes de Cleurie.



INFORMATION Grand Est - TRANSPORTS SCOLAIRES 2019/2020

Inscriptions en ligne du 03 juin au 23 août 2019

Rendez-vous sur :

www.fluo.eu/88

Attention, après le 23 août, les inscriptions seront pénalisées financièrement.

